

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1987

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

Ventes et cessions

331 430 108 RCS Lille-Métropole.

MICRO & SERVICES INFORMATIQUES NOM COMMERCIAL : M.S.I..

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Sigle : M.S.I..

Capital : 154800 EUR.

Adresse : 15, rue Jules Lammens, 59370 Mons-en-Baroeul.

Précédent propriétaire : 803 077 478 RCS Lille-Métropole. **WELIO**. 331 430 108 RCS Lille-Métropole. **MICRO & SERVICES INFORMATIQUES NOM COMMERCIAL : M.S.I..**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société WELIO par la société MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I. Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique en date du 05 novembre 2025, les sociétés : MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I., SAS au capital de 154.800 € dont le siège social est sis à MONS-EN-BAROEUL (59370), 15 Rue Jules Lammens, immatriculée au RCS de LILLE-METROPOLE sous le n°331 430 108 (société absorbante), et WELIO, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est sis MONS-EN-BAROEUL (59370), 19 Avenue Léon Blum, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le n°803 077 478 (société absorbée), ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société WELIO par la société MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I. Sur la base de ses comptes arrêtés au 31 décembre 2024, l'actif et le passif de la société WELIO dont la transmission est prévue à la société MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I., s'élèvent respectivement à 84.432 € pour son actif, et à 26.056 € pour son passif, faisant ressortir un actif net, de 58.376 €. Conformément aux dispositions de l'Article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société mère de la société MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I. détient à ce jour la totalité des titres représentant l'intégralité du capital de la société WELIO et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange des titres de la société WELIO contre des actions de la société MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I., ni à augmentation du capital de MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I. En conséquence, MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I. et WELIO sont convenues qu'il n'y a pas lieu à déterminer de rapport d'échange. Les créanciers des sociétés WELIO et MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I. dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-15, L. 236-21 et R. 236-8 du Code de commerce. Le projet de

fusion en date du 05 novembre 2025 a fait l'objet d'un dépôt le 07 novembre 2025 au greffe du Tribunal de Commerce de LILLE-METROPOLE pour WELIO et pour MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I. La Présidente de la société MICRO & SERVICES INFORMATIQUES M.S.I., et le gérant de la société WELIO..

